

Certificat de Qualité

code article : 109.1

Nom du produit: **LA BRIQUE A LA FDE**

Numéro du produit: **130005F**

Informations relatives au produit

Numéro statistique de marchandise: 1901 20 00

Pays de fabrication: Allemagne

Conditionnement: ~~10 kg sac en papier~~
15 kg sac en papier

Description: Farine élaborée réservée à la boulangerie-pâtisserie destinée à la réalisation de pains spéciaux à base de farine d'épeautre

Dosage: 100 %

Conservation minimale: 9 mois

Conditions de stockage: garder en lieu frais et sec dans le conditionnement d'origine fermé

Apparence: poudre beige clair avec épeautre complet concassé, grains d'épeautre soufflés, flocons d'épeautre, épeautre malté concassé, millet et sésame

Informations relatives aux ingrédients

Ingrédients: (en ordre décroissant) Farine de **blé d'épeautre** (46 %), **blé d'épeautre** complet concassé, farine complète de **blé d'épeautre**, **blé d'épeautre soufflé**, flocons de **blé d'épeautre**, levain de **blé d'épeautre** complet déshydraté, désactivé (farine complète de **blé d'épeautre**, starter de culture), **gluten de blé**, **blé d'épeautre** malté concassé, épaississant E 412, millet, sel, **sésame**, sucre, dextrose, miel destiné à l'industrie, extrait de malt (malt d'**orge**, eau), concentré de raisin, émulsifiant E 472e, correcteur d'acidité E 262, arôme, agent de traitement de la farine E 300, enzyme (glucose oxydase)

Informations logistiques :

EAN13: 4025281535894
GTIN14: 34025281535895

Conditionnement:
sac papier trois plis 15 kg
poids brut: 15.2 kg

Dimensions:
longueur: 80 cm
largeur: 40 cm
épaisseur: 8 cm

Palettisation :

Palette Europ : 80X120cm

3 sacs/couches
17 couches/palette
soit: 51X15= 765kg/palette

Ce document a été rédigé automatiquement et est valide sans signature originale.

130005F LA BRIQUE A LA FDE



Données analytiques

Valeur pH (10 g/200 ml)	4,2 -	5,2
Acidité	7,0 -	12,0
Densité apparente	576 -	705 g/l
Eau	8,9 -	12,0 %
Cendres (500 °C)	2,8 -	4,2 %
Protéines (N x 6,25)	14,0 -	17,0 %
Amidon	44,3 -	59,9 %
Matières grasses	3,0 -	3,6 %
Fibres alimentaires	6,0 -	8,1 %

Information nutritionnelle

100 g contiennent:		
Énergie	1.463 kJ	346 kcal
Graisses	3,3 g	
<i>dont</i>		
<i>acides gras saturés</i>	0,8 g	
Glucides	59,4 g	
<i>dont</i>		
<i>sucres</i>	6,1 g	
Fibres alimentaires	7,0 g	
Protéines	15,7 g	
Sel	2,3 g	

L'indication des substances nutritives et de la valeur énergétique se base sur les règlements en vigueur dans la CE en tenant en particulier compte du règlement concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires (UE) n° 1169/2011.

Nous certifions que selon les règlements 1829/2003, 1830/2003 de la CE nos produits n'exigent pas de déclaration OGM.

La société IREKS produit conformément aux règles de HACCP et est certifiée selon ISO 9001:2015.

Ce document a été rédigé automatiquement et est valide sans signature originale.

130005F LA BRIQUE A LA FDE

Valable à partir de 22.02.2021

2 de 3



Informations relatives aux allergènes

Liste des ingrédients pouvant causer des réactions d'intolérance de type allergique et autres selon l'annexe II du règlement concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires (UE) n° 1169/2011.

- + **Céréales contenant du gluten et produits à base de ces céréales**
 - + **Blé, y compris l'épeautre, l'amidonniér, le blé khorasan**
 - ° Seigle
 - + **Orge**
 - ° Avoine
- Crustacés et produits à base de crustacés
- ° Oeufs et produits à base d'oeufs
- Poissons et produits à base de poissons
- Arachides et produits à base d'arachides
- ° Soja et produits à base de soja (valeur limite interne relative à la déclaration des traces 50 ppm)
- ° Lait et produits à base de lait (y compris le lactose)
- Fruits à coque et produits à base de ces fruits
 - Amandes
 - Noisettes
 - Noix
 - Noix de cajou
 - Noix de pécan
 - Noix du Brésil
 - Pistaches
 - Noix de Macadamia
- Céleri et produits à base de céleri
- Moutarde et produits à base de moutarde (valeur limite interne relative à la déclaration des traces 10 ppm)
- + **Graines de sésame et produits à base de graines de sésame**
 - Anhydride sulfureux et sulfites en concentration de plus de 10 mg/kg
 - Lupin et produits à base de lupin (valeur limite interne relative à la déclaration des traces 10 ppm)
 - Mollusques et produits à base de mollusques

+ contenu(e)s selon recette

- non contenu(e)s selon recette

° des traces ne sont pas à exclure

Les indications sur les valeurs limites internes se réfèrent respectivement à la denrée alimentaire allergène, et ne pas à la teneur en protéines de cette dernière.